

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 31 juillet 2023

Projet de Santé 2023-2033 : l'ARS ouvre la consultation publique

Au terme des travaux de co-construction et de concertation, l'Agence Régionale de Santé La Réunion ouvre la phase de consultation réglementaire du Projet Régional de Santé (PRS) La Réunion 2023-2033 pour une durée de 3 mois, à partir du 28 juillet 2023, avant publication officielle.

Ce document constitue la feuille de route de la politique de santé conduite par l'ARS La Réunion. Il définit les priorités en terme d'amélioration de santé et de réduction des inégalités pour les 10 prochaines années et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir sur les 5 prochaines années. A l'issue de cette consultation, le Projet de Santé sera adopté par le directeur général de l'ARS La Réunion au plus tard le 1er novembre 2023, après examen des différents avis reçus.

Le PRS, la feuille de route de la politique de santé pour les 10 prochaines années

Le Projet Régional de Santé La Réunion 2023-2033 constitue la feuille de route de la politique de santé conduite par l'ARS La Réunion. Il vise à améliorer la santé de la population et à réduire les inégalités de santé pour les 10 prochaines années. Il définit les réponses à apporter aux grands défis de notre territoire et les évolutions nécessaires de l'offre de soins, de prévention et d'accompagnement médico-social.

Un projet nourri par une démarche de co-construction et de concertation

L'ARS La Réunion a élaboré le Projet Régional de Santé via une approche résolument participative. Le document a été conçu en lien avec les acteurs locaux de santé, les représentants des usagers, les élus et les institutions au travers d'ateliers de co-construction ainsi que de séminaires dédiés sur l'évolution de l'offre de soins.

Dans le cadre du « Livre vert », une démarche inédite initiée afin de recueillir l'avis de chacun sur les priorités de santé des 10 prochaines années, l'ARS a également ouvert une consultation ouverte à tous les réunionnais.

Par ailleurs, les solutions proposées lors des ateliers thématiques organisés dans chaque micro région lors du Conseil National de la Refondation Santé (CNR) sont venues nourrir les propositions du PRS.

Les premières réflexions se sont préalablement appuyées sur un diagnostic partagé en santé et sur une analyse des besoins de la population.

Les documents préparatoires du PRS sont accessibles sur le site internet de l'ARS La Réunion.

Trois documents soumis à la consultation

Le Projet Régional de Santé 2023-2033 est soumis à la consultation au travers de ses trois composantes :

- **Le Cadre d'Orientations Stratégiques à 10 ans**
Le Cadre d'Orientations Stratégiques détermine les objectifs stratégiques et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé, pour améliorer l'état de santé de la population réunionnaise au travers de 15 priorités de santé.
- **Le Schéma Régional de Santé à 5 ans**
Le Schéma Régional de Santé détermine les évolutions attendues de l'offre de soins, de prévention et d'accompagnement médico-social au travers d'objectifs opérationnels à atteindre pour répondre aux 15 priorités retenues.
- **Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins à 5 ans**
Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins se donne pour objectif de faciliter l'accès au système de santé et d'améliorer le parcours de santé des personnes les plus démunies. Ce programme s'appuie sur des dispositifs spécifiques, tout en visant l'accompagnement des personnes concernées vers le droit commun.

Trois mois de consultation pour recueillir les avis

L'ARS La Réunion ouvre la période de consultation pour une durée réglementaire de trois mois, du 28 juillet au 28 octobre 2023.

Durant cette période, le Projet Régional de santé est soumis à l'avis :

- du Préfet
- de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de La Réunion
- des Collectivités territoriales

Le Conseil d'Administration de l'ARS est également amené à se prononcer sur le PRS avant son adoption. L'Agence Régionale de Santé La Réunion donne également la possibilité aux acteurs en santé et aux citoyens de faire part de leurs remarques et observations:

- Sous forme électronique à l'adresse suivante : ars-reunion-prs@ars.sante.fr
- Par courrier adressé à :

Monsieur le directeur général
Agence Régionale de Santé La Réunion
2 bis avenue Georges Brassens - CS 61002
97743 Saint Denis cedex 9

Cette transmission peut se faire selon tout moyen permettant d'établir une date certaine de réception.

[Pour en savoir plus sur le PRS 2023-2033 et consulter ses documents constitutifs : rendez-vous sur le site internet de l'ARS : cliquez ici](#)